
Comité Local
D'Information et de Suivi

RÉUNION
DU 17 mai 2021





SOMMAIRE

Liste des présents et représentés	Pages 4 & 5
Présentation par M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président	Page 6
Rapport moral	Pages 6 à 8
Rapport financier	Pages 8 à 10
Rapport du Commissaire aux comptes	Pages 10 à 12
Questions et informations	Pages 13 à 21

**Membres du Clis présents ou représentés :
Assemblée générale du 17 mai 2021**

Membres de droit

Mme Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse, représentée par Mme Emilie ACHARD

M. Joseph ZIMET, Préfet de la Haute-Marne, excusé

Sénateur

M. Franck MENONVILLE, excusé

Députés

M. Julien AUBERT, représenté par M. Jean-Michel FEUILLET

Mme Emilie CARIOU, excusée

Conseillers Départementaux de la Meuse

Mme Danielle COMBE

Conseillers départementaux de la Haute-Marne

Mme Astrid DI TULLIO, représentée par Bertrand OLLIVIER

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Maires ou conseillers municipaux de Meuse

M. Jean-Marc ACHERE, Biencourt sur Orge

M. Gérard ANTOINE, Maire de Bure, représenté par M. Dany EDOT (suppléant)

M. Patrick BOURLART, Héவில்liers, représenté par M. Robert FERNBACH

M. Jean-Luc GAILLARDIN, Dammarie sur Saulx

M. Didier GROSJEAN, Maire de Montiers sur Saulx

M. Jean-Michel GUYOT, Maire de Ligny en Barrois

M. Jean-Claude HERPIERRE, Maire d'Abainville et Mme Céline THIERY (suppléante)

Mme Elisabeth JEANSON, Maire-déléguée de Demange/Baudignécourt

Mme Sylvie LACUISSE, Saint-Joire et M. Laurent AUBRY, Maire (suppléant)

M. Pascal LALLEMANT, Maire de Tréveray, représenté par Denis STOLF

Mme Amandine LANGLOIS, Saint Amand sur Ornain, représentée par Mme Elisabeth JEANSON

M. Louis LODE, d'Horville en Ornois

M. Patrick MALINGRE, Houdelaincourt

M. Bruno PIONNIER, Morley

M. Daniel RENAUDEAU, Maire de Gondrecourt le Château

M. Julien ROBERT, Maire de Mandres en Barrois

M. Hervé VAN DE WALLE, Le Bouchon sur Saulx, représenté par M. Louis LODE

Maires ou conseillers municipaux de Haute-Marne

Mme Françoise BERLOT, Montreuil sur Thonnance

M. Paul DAVID, Maire d'Aingoulaincourt, représenté par M. Jean-Pierre MALASPINA

M. Lionel FRANÇAIS, Maire de Thonnance les Moulins, représenté par Mme Françoise BERLOT

M. Jean-Pierre MALASPINA, Poissons

M. Jean-François MARECHAL, Maire de Saudron

Mme Claire PEUREUX-VALANT, Paroy sur Saulx, représentée par M. Gilbert DEPARDIEU, Maire (suppléant)

M. Yannick RICHARD, Maire d'Osne le Val et M. Quentin Enius (suppléant)

Représentants des associations

M. François AUBERT, Sciences naturelles et d'archéologie de Haute-Marne, représenté par M. Francis LORCIN

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

M. Jacques LERAY, représenté par M. Jean-Marc FLEURY

Mme Corinne FRANCOIS, représentée par M. Jean-Marie HANOTEL

M. Jean-Marie HANOTEL, président de Meuse Nature Environnement

Représentants des organisations professionnelles

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse, représenté par M. Jean-Marie MALINGREAU

M. Yves THERIN, MEDEF Haute-Marne

Représentants des syndicats salariés

M. Jean COUDRY, CFE CGC et M. Michel PELTIER (suppléant)

M. Jean-Paul FEVRE, CFDT

M. Jean-Marie MALINGREAU, UD CFTC

M. Charles VARIN, FO

Représentant les professions médicales

M. Francis LORCIN, Ordre des Médecins de la Meuse

Représentant les personnalités qualifiées

M. Robert FERNBACH

M. Denis STOLF

Voix consultatives

M. Patrice TORRES, Directeur du laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne et Mme Dominique MER

Commissaire aux comptes

M. Christophe PETITJEAN, Fidurex

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Merci à tous d'être venu. Vous avez réussi à braver la Covid, le mauvais temps et merci à Bertrand de nous accueillir à Joinville dans cette belle salle. Dans l'assemblée, il y a M. Torres, directeur de l'Andra, a qui nous souhaitons la bienvenue. Si vous voulez bien vous présenter.

M. Patrice TORRES, directeur de l'ANDRA

Bonsoir, merci de m'accueillir. Je ne suis pas tout à fait nouveau pour certains d'entre vous et j'ai le plaisir d'en connaître certains. Je suis un vieux ou jeune produit Andra et cela fait de nombreuses années que je travaille pour l'ANDRA et j'étais jusqu'à présent principalement concentré sur les activités de l'Aube. J'ai le plaisir d'ajouter à mon domaine de responsabilité nos activités en Meuse/Haute-Marne et de prendre la suite de David Mazoyer. C'était une opportunité pour moi de venir participer à cette assemblée générale du CLIS, sachant que j'aurai ensuite d'autres opportunités pour rencontrer certains d'entre vous individuellement. Merci.

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller départemental et trésorier du CLIS

Vous gardez Soulaines ?

M. Patrice TORRES, directeur de l'ANDRA

En fait, j'avais déjà plus que Soulaines, puisque je gère d'autres activités industrielles et cela intègre aussi le centre de stockage de la Manche et les activités de sites Seveso pollués à propriétaires défaillants partout en France en fait. Par contre, je lâcherai la direction opérationnelle des centres de stockage de l'Aube, Soulaines, le CSA et le centre sur la commune de Morvilliers pour le stockage des déchets de très faible activité. Cela effectivement, je ne peux pas le conserver. Je vais le déléguer de la même manière que je déléguerais aussi une partie des missions que David Mazoyer remplissait sur le plan opérationnel, à des collaborateurs, puisque personne n'est un surhomme et pour pouvoir avoir le temps nécessaire pour assumer les missions qui sont les miennes et en particulier la relation entre notre projet, nos activités et les acteurs du territoire.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Très bien, merci. L'année 2020 a été une année assez mouvementée, nous avons eu la Covid, puis les élections municipales qui ont été espacées tout au long de l'année et c'est comme cela qu'en tant que vice-président, je suis en charge d'animer cette réunion, puisque Denis Stolf qui était notre président, ne s'est pas présenté aux dernières élections municipales et donc naturellement, il ne pouvait plus être président du CLIS. Je vous propose de prendre l'ordre du jour maintenant. Il faut commencer par le rapport moral, comme pour toute association une fois par an. J'ai pris en cours de route au mois d'octobre puisque Denis s'est arrêté à ce moment là. Je vais vous dire ce que l'on a fait en 2020.

L'année 2020 s'est déroulée dans le contexte sanitaire qu'il n'est pas besoin de rappeler. Le programme d'activités prévu n'a pas pu être mis en œuvre dans sa totalité. D'autant que le report du second tour des élections municipales a repoussé automatiquement la désignation des nouveaux représentants des communes et la mise en place du CLIS dans sa nouvelle composition. Ce que je voulais dire, c'est vrai que depuis le mois d'octobre et le début d'année, il y a des nouveaux élus, représentants des communes et ce n'est pas évident, car le CLIS est assez complexe. Je me souviens quand je suis arrivé, cela n'était pas facile de tout

comprendre. Le temps de se mettre dans le bain, de comprendre les commissions, ce que fait chacun, cela va venir petit à petit, ne vous inquiétez pas. Ce que l'on souhaite et c'est ce que vous allez voir dans le programme, c'est que pour cette année 2021, on reprenne si possible un rythme plus normal.

Malgré tout, nous avons eu la possibilité, entre deux confinements, d'organiser un minimum d'activités, et de nombreuses réunions en visio, qui aident à se voir et à continuer les études et les travaux qui sont engagés. Donc elles ont eu lieu souvent dans le cadre des instances nationales auxquelles le CLIS participe. En ce qui concerne le projet de stockage, l'année aura été marquée par le dépôt, par l'ANDRA, du dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique peu avant l'été 2020, ouvrant une période d'instruction et de saisie pour avis de nombreuses collectivités territoriales, ainsi que de l'Autorité environnementale.

Pour ce qui est des activités statutaires, il y a eu malgré tout 2 assemblées générales : le 6 février à Bure pour la présentation du rapport n° 13 de la CNE (Commission Nationale d'Evaluation), et le 29 octobre à Bure également, avec les nouveaux membres, pour l'adoption du rapport moral et du rapport de gestion et pour la présentation du rapport n° 14 de la CNE.

Le Conseil d'Administration ne s'est réuni pour sa part qu'à 2 reprises à Bure (le 5 mars et le 7 décembre). Il a préparé et mis en œuvre le programme d'activités comprenant notamment :

- le déplacement à Tournemire du 1er au 3 mars, pour la visite des installations de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire),
- une visite du laboratoire de Bure (29 octobre),
- la parution de la Lettre du CLIS dans sa nouvelle formule (un numéro en janvier consacré au bilan du débat public sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs),
- la diffusion du DVD « Escalade à Bure » (plus de 5000 exemplaires distribués à ce jour),
- l'accueil à Bure d'une délégation du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire, et d'un journaliste de l'AFP.

Seule la commission « communication », présidée par Yves Thérin, s'est réunie le 30 juin, et a décidé de faire réaliser une vidéo de présentation du CLIS, suivie d'une campagne par sms à destination des 20-30 ans. L'idée est de développer les contacts avec les jeunes. On a l'impression qu'il y a une petite progression de l'augmentation des contacts par cette campagne mais on n'a pas de résultat bien précis encore. Par ailleurs, des membres du groupe de travail sur l'étude d'impact ont pu rencontrer des représentants de l'Autorité environnementale dans le cadre de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) le 24 novembre et du Secrétariat général pour l'investissement le 10 décembre.

Le personnel a maintenu, quand cela était possible, la permanence à Bure, avec la mise à disposition du fonds documentaire, et la mise à jour du site internet dont la fréquentation reste importante (on compte en moyenne environ près de 300 visites par jour).

Par ailleurs, le CLIS a participé en 2020 aux travaux de différents organismes (Collège interentreprises de sécurité, santé et des conditions de travail du

laboratoire), et aux activités de l'Association Nationale des CLI (ANCCLI), qui réunit toutes les CLI de France et nous, CLIS. Le CLIS est également représenté dans le programme de recherche européen SITEX (pour la création d'un réseau d'expertise technique indépendante).

Depuis plusieurs années, le CLIS assiste aux réunions plénières du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur le Nucléaire, et depuis 2020, au groupe de travail mis en place par le HCTISN pour réfléchir à la gouvernance du projet (9 réunions, principalement en visio).

Le CLIS participe également aux réunions du groupe de travail chargé d'élaborer le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs et à celles de la commission « Orientation » créée après le débat public de 2019 (une dizaine de réunions en visio). Autre suite de ce débat public, le CLIS a été auditionné, le 31 janvier, par la Ministre de la transition écologique et solidaire.

En début d'année, l'initiative conjointe CLIS/ANCCLI/IRSN sur le dialogue autour du projet de stockage a été relancée, avec un séminaire à Paris les 30 et 31 janvier, suivi de webinaires les 25 septembre et 14 décembre. Vous voyez, qu'il y a de plus en plus d'activités au niveau du CLIS et je m'adresse aux nouveaux. Ceux qui ont envie et qui s'intéresser vraiment, ont la possibilité de participer à travers les commissions qui existent et je les encourage à venir, puisque c'est là que l'on apprend, cela permet de connaître tout le monde et d'échanger et de partager. Et j'insiste, le CLIS est une structure où tout le monde s'exprime et des avis complètement différents émergent. Et c'est cela la richesse d'un débat, c'est que chacun puisse donner son avis. Je suis arrivé en 2015 ici dans cette structure et c'est agréable, puisque même si l'on a des avis différents, on arrive à se parler et on échange et la richesse, c'est vraiment cela.

Pour cette année, il est toujours aussi difficile de se projeter ; on a passé la troisième vague, est-ce que l'on va avoir une quatrième vague ? J'espère que non, mais nous avons été énormément perturbés et si tout se passe comme on l'espère, nous essayerons de maintenir une activité minimale à travers la visio, en espérant pouvoir mettre en œuvre les initiatives envisagées, notamment celles à destination des nouveaux membres, et si possible, au plus tard au second semestre.

La mise en œuvre de l'état de référence sanitaire devrait pouvoir se concrétiser assez rapidement. Une réunion est prévue mi-juin pour faire le point avec l'ARS, Santé Publique France, l'Observatoire régional de santé, l'IRSN et la Préfecture de la Meuse.

Enfin, dans le cadre de l'instruction de la demande de DUP de l'ANDRA, l'enquête publique devrait se dérouler cet automne.

J'en ai terminé pour le rapport moral, si vous avez dès à présent des questions ou des interventions, n'hésitez pas.

Je vous propose maintenant de passer au rapport de gestion et je passe la parole à Bertrand Ollivier, trésorier du CLIS.

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller départemental et trésorier du CLIS

Bonsoir à vous tous. Je suis ravi vraiment de vous retrouver ici. Vous êtes nombreux et cela est vraiment encourageant et comme disait notre vice-président par intérim : « c'est intéressant pour la suite parce que cela démontre l'intérêt que vous avez pour le CLIS ». Nous entrons dans une nouvelle phase importante du projet Cigéo et nous

avons tous intérêt à nous renseigner et à bien nous informer sur ce futur projet. Je vais vous présenter les comptes et comme je le fais chaque année, je vais essayer d'être le moins rébarbatif. Je commence par les comptes de résultat 2020 (page 3 du dossier) et je vais souligner les principales variations.

Au niveau des recettes, peu d'évolution chaque année ; ce sont des financements qui sont prévus par la loi et réactualisés tous les ans avec très peu de variation. Cette année, c'est la reclassification en fonction du changement du règlement comptable d'association. On ne parle plus de subventions, mais de dotations, un peu supérieures aux années précédentes, environ 2 000 € de plus, avec la répartition suivante pour un total de : 302 400 €, avec un petit remboursement pour maladie de 485 €.

- Etat : 151 200 €
- EDF : 50 400 €
- ORANO (ex. AREVA) : 50 400 €
- CEA : 50 400 €

Au niveau des charges de fonctionnement, une petite variation due à un changement d'écriture, au niveau du chauffage de Bure. Il y avait une ligne précédemment au niveau du bilan 2019 qui était sur EDF Bure et désormais scindée par le chauffage (1531 €) et EDF électricité pour 777 €. Très peu d'autres variations.

Sur le compte 611000, site internet remodelé en 2019 pour 4 525 €.

La ligne 613501, location de copieur avec une transition de contrat et un nouveau photocopieur avec un gain de 612 €, avec une répercussion sur la maintenance avec une baisse de 783 €.

La ligne objets publicitaires, 623600, avec un approvisionnement en bloc notes notamment à la fin de l'année 2019 et facturé sur 2020 pour 3049 € en variation.

Au niveau des publications, une Lettre du CLIS, avec une hausse de 4 808 € sur 2020 : une Lettre du CLIS, plus des envois SMS et la réalisation d'une vidéo qui ont augmenté la charge sur ce poste.

Au niveau des études, nous avons une hausse importante avec 12 500 €. Il n'y avait pas de voyage d'études sur 2019 mais en 2020, un voyage à Tournemire avec la participation de 20 personnes.

Pour le déplacement des membres, on note une baisse du nombre de réunions de 16 % et participants en baisse d'environ 52 %, soit une baisse de 2 400 €.

Déplacement du personnel : en baisse. En 2019, il y avait le débat public qui a donné pas mal de déplacements, mais en raison de nombreuses réunions en visio sur 2020, j'ai une économie de plus de 3500 €.

Pour les réceptions, moins de réunions et puis interdiction d'ouverture des restaurants, avec une économie de près de 8 000 €.

Affranchissement ligne 626010 : baisse de ce poste en fonction de la baisse de réunions et des convocations qui y sont liées et des envois de comptes-rendus, près de 4 000 € de gain.

Taxe d'apprentissage : hausse puisqu'il n'y avait pas de taxe sur 2019 mais une sur 2020.

Les salaires : hausse de 3 000 € sur les congés payés avec 96 jours restants au 31/12/2020, contre 72 fin 2019.

Et puis nous avons également des cotisations pour les autres organismes sociaux avec une hausse de 2000 € qui suit l'évolution de la provision pour les congés payés.

Ce qui nous fait un résultat d'exploitation de 51 522 € pour 2020, contre 53 369 € pour 2019.

A ce stade, avez-vous des questions ? Il a déjà été validé en conseil d'administration.

Nous allons poursuivre avant de clôturer cette partie au niveau de la valorisation du bénévolat, ajusté à 6 770 € contre 6500 € en 2019. Vous avez été nombreux à participer sur l'année 2020, avec le voyage à Tournemire qui a fait augmenter ce poste.

On passe au détail du bilan.

Nous avons la fin de l'amortissement du film à hauteur de 86 224 €, mais il est toujours utilisé. Il y a l'acquisition d'un micro et d'un téléphone, l'amortissement du matériel de bureau et informatique. Toujours au niveau de l'actif, avec un décalage d'Orano qui nous a versé sa dotation 2020 en 2021.

Au niveau du passif, parmi les chiffres, nous avons une réserve pour des projets associatifs à hauteur de 31 655 € pour l'état de référence sanitaire (20 000 €) et pour des actions de communication (2 Lettres sur une année). Nous avons des dettes, provisions pour congés payés à hauteur de 12 107 €.

Je laisse la parole à M. Petitjean et on vous remercie d'avoir participé à de nombreuses réunions pour élaborer ce bilan, toujours extrêmement précis.

M. Christophe PETITJEAN, Commissaire aux comptes, FIDUREX

Bonsoir.

Je voulais vous rappeler que l'obligation de nommer un commissaire aux comptes dans votre association provient de vos statuts puisque l'article 11 stipule qu' « il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat, un bilan et un rapport d'activités... », puis un peu plus loin : « l'association est tenue de désigner un commissaire aux comptes et un suppléant ».

La mission du commissaire aux comptes est régie par le code de commerce et les modalités de sa mise en œuvre par les normes professionnelles d'exercice qui régissent tous les commissaires aux comptes au niveau national.

Pour situer les choses, les rôles sont répartis entre la gouvernance et la direction de l'association qui établissent les comptes pour les soumettre à l'audit du commissaire aux comptes.

Ils mettent en place un système de contrôle interne nécessaire à l'établissement des comptes annuels de façon à éviter qu'ils comportent des anomalies significatives et que celles-ci puissent provenir d'une fraude ou erreur.

Un autre rôle dévolu à la direction et la gouvernance consiste à évaluer la capacité de l'association à assurer la continuité de son exploitation. Cela fait partie des préoccupations du commissaire aux comptes qui doit veiller à ce que le principe de continuité d'exploitation soit rempli pour que les comptes puissent être établis comme c'est le cas habituellement.

La gouvernance procède à l'arrêté des comptes en vue de leur présentation à l'assemblée générale. L'arrêté des comptes a eu lieu au cours du conseil d'administration qui s'est réuni au mois de mars.

Le rôle du commissaire aux comptes est d'établir un rapport sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées ; je vous en lirai quelques passages ensuite.

L'objet de la mission d'audit légal est d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Ceci constitue un niveau d'assurance élevée, mais ne permettant pas d'assurer qu'un audit réalisé par un commissaire aux comptes, conformément aux normes d'exercice professionnel, puisse permettre systématiquement de détecter toute anomalie significative.

Et enfin, le code de commerce précise aussi que la mission du commissaire aux comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Au terme de l'audit des comptes, le rapport sur les comptes annuels est rédigé et comporte plusieurs paragraphes et notamment le point d'orgue qui concerne l'expression de l'opinion, je vais vous le lire en détail : « en exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association du Comité Local d'Information et de Suivi du Laboratoire de Bure, relatif à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles du principe comptable français, régulier et sincère et donnent une image fidèle du résultat de l'opération de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'association, à la fin de cet exercice ».

Autre paragraphe qui vient compléter et étoffer cette opinion, c'est celui intitulé « fondement de l'opinion » dans lequel figure une petite observation et qui renvoie à l'annexe des comptes.

Il est vrai que l'on présente souvent le compte de résultat et le bilan qui sont les deux documents centraux mais on oublie souvent un troisième document qui est réservé aux « connaisseurs », aux « gens du métier », qui s'appelle l'annexe des comptes annuels. L'annexe décrit les règles et les méthodes qui ont été adoptées et je relaie dans mon rapport une information de l'annexe relative aux faits marquants de cet exercice 2020. On y trouve notamment la question qui pouvait se poser sur la continuité de l'exploitation. Le rôle du commissaire aux comptes, c'est de se poser la question visant à s'assurer que l'on a des chances d'être encore là au 31/12/21, c'est-à-dire dans un horizon d'un an à compter de la date de clôture des comptes.

Si des craintes ont pu légitimer ce questionnement en tout début de crise sanitaire, les dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités locales dans le cadre du « quoi qu'il en coûte » nous ont vite rassuré sur ce sujet.

Et cela a bien simplifié la tâche des dirigeants de ces structures, mais nous aussi commissaires aux comptes, pour répondre à cette question cruciale relative à la continuité de l'exploitation.

Nous avons été également attentifs au deuxième événement qui est passé inaperçu, je veux parler de l'adoption d'un nouveau règlement comptable applicable à compter du 1^{er} janvier 2020, pour toutes les associations. Il est vrai que, quand le législateur a mis en place ce nouveau règlement, on était loin d'imaginer que l'on allait traverser une crise sanitaire de l'ampleur de celle que nous sommes en train de vivre.

Pour votre association, les effets de cette réforme comptable ont été limités, notamment à la reclassification de vos ressources. Ce que l'on appelait avant « subventions » est devenu « dotations ». Pourquoi ? Parce que la définition de subvention telle qu'elle a été précisée recouvre toute somme versée par un organisme de la sphère publique de façon facultative, sans y être contraint par un dispositif légal ou réglementaire.

Ainsi, les ressources versées à l'association n'entrent donc plus dans la définition de la subvention. Voilà pour le rapport sur les comptes annuels.

Nous avons également dans notre mission le rôle de vous donner connaissance des conventions réglementées. Ce sont des opérations qui ont pu avoir lieu entre les personnes qui sont à la fois membres du conseil d'administration de l'association et qui peuvent avoir des fonctions dirigeantes dans d'autres structures du domaine privé ou public.

A ce titre, nous avons eu connaissance d'une seule et unique convention. Elle concerne M. Gérard Antoine, Maire de Bure d'une part et membre du conseil d'administration du CLIS d'autre part. L'objet de cette convention concerne le local de Bure, mis à disposition à usage de bureau, d'une surface de 72 m² situé au Lavoir, place du village à Bure moyennant une redevance de 8 454,84 € pour l'année entière 2020.

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller départemental et trésorier du CLIS

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un montant de 31 654,90 €, au poste de réserves affectées à un projet associatif, pour les projets suivants :

- études et recherches, pour la mise en œuvre de l'Etat de référence sanitaire,
- publications, pour ce qui concerne la Lettre du Clis.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le résultat de l'exercice aux comptes « études et recherches » et « publications ».

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Merci beaucoup. Il nous faut voter les deux rapports, rapports moral et rapport de gestion.

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller départemental et trésorier du CLIS

Concernant le rapport moral. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Pour le rapport financier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est approuvé à l'unanimité et merci pour votre confiance.

Pour l'affectation du résultat tel que proposé. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est approuvé à l'unanimité.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Je vais maintenant demander à Benoît de nous présenter le programme annuel et nous terminerons par le budget prévisionnel 2021.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Avant de commencer, la réunion risque de terminer après l'heure du couvre-feu, alors si certaines personnes souhaitent une attestation papier, Sandrine vous remettra le document officiel ou sinon cela peut se faire sur le téléphone en téléchargeant l'application sur le site du Ministère de l'intérieur.

Concernant le programme d'activités 2021, sa mise en œuvre sera bien sûr conditionnée par l'évolution de la situation sanitaire, mais ce que je vais vous présenter, c'est à l'état de proposition. Si vous souhaitez ajouter, proposer d'autres activités, il ne faut pas hésiter à nous le dire pour le rajouter dans le programme.

Concernant les réunions, nous prévoyons 2 à 3 assemblées générales, la première aujourd'hui, puis au deuxième semestre, l'audition des membres de la Commission Nationale d'Evaluation pour la présentation du rapport n°15.

Concernant le conseil d'administration, 4 à 5 réunions avec une en mars et la semaine prochaine. Nous avons des réunions du Comité de liaison, qui réunit des représentants du CLIS et de l'ANDRA pour faciliter les échanges et éviter les malentendus, avec un renouvellement des membres. Il s'est déjà réuni une fois.

Nous avons déjà eu comme autre réunion, une séance d'information avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire, qui portait notamment sur la question des déchets bitumés. Une autre réunion de ce type avec l'ANDRA en février, qui portait sur le dossier de déclaration d'utilité publique. Ce type de réunion peut être fait avec d'autres intervenants sur d'autres thèmes. C'est à vous de proposer et le conseil d'administration le mettra en œuvre si cela est validé.

Sachant qu'il y a eu un renouvellement important dans les communes de proximité, le CLIS se propose toujours de venir rencontrer les habitants en fin d'après midi ou en début de soirée, pour échanger sur les activités du CLIS et sur l'état d'avancement du projet. Ce sont toujours des réunions qui apportent beaucoup. On fera un courrier aux maires de toutes les communes qui sont membres du CLIS, notamment pour leur demander s'ils souhaitent organiser ce type de rencontre.

Les commissions sont également appelées à se réunir et ont été renouvelées. Vous avez reçu un courrier l'année dernière pour vous inscrire selon vos goûts. Il y a 5 commissions :

- la commission « Risques »,
- la commission « Réversibilité - Récupérabilité »,
- la commission « Aménagement du territoire »,
- la commission « Environnement-santé »,
- la commission « Communication ».

Tout le monde s'est inscrit et la commission « aménagement du territoire » comporte 30 membres, presque le CLIS au complet ! Mais tout le monde n'est pas forcément disponible et ce n'est pas gênant.

La commission « communication » s'est réunie déjà deux fois. La commission « environnement santé » une fois, la semaine dernière et la commission « réversibilité » ou « récupérabilité », plutôt, car on pense changer de nom, s'est réunie également une fois. Les commissions « risques » et « aménagement du territoire » seront réunies avant la fin du mois de juin, pour intégrer tous les nouveaux

et décider d'un programme de travail, sachant que les commissions peuvent proposer par exemple, et c'est le cas des commissions « Environnement-santé » et « Réversibilité, récupérabilité », des études complémentaires qui seraient confiées à des experts non institutionnels en passant par un appel d'offres, selon les montants.

M. Fleury, président de la commission « Environnement-santé » va dire un mot sur ce qui a été décidé la semaine dernière.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA, président de la commission « environnement-santé »

Pour vous faire un point. On s'est rencontré la semaine dernière, pour reprendre le projet de l'état sanitaire zéro, puisque Santé Publique France et l'ARS étaient occupées par la situation Covid et nous allons pouvoir redémarrer. On se voit à nouveau la semaine prochaine pour réfléchir à une stratégie de communication de cet état sanitaire zéro puisque l'on pourrait commencer en septembre avec une réflexion sur une communication, un événement, colloque ou autre, et la commission va en discuter. Elle s'est enrichie de nouveaux membres et est passée à 30 et c'est parfait. Plus on est nombreux, plus il y a de questions et de propositions. Il faut suivre les travaux et les comptes-rendus pour ne pas être largué et venir aux commissions. Lors de la réunion complémentaire, on a évoqué la possibilité d'un état radiologique zéro ou au moins s'interroger sur ce que l'Andra fait à ce sujet. On est en contact avec la Criirad et on en reparlera très prochainement pour les choses à faire. La commission ne décide rien et fera des propositions déjà au conseil d'administration et ensuite à l'assemblée générale. Je pense que ce type de projet sera soumis à un vote à l'assemblée générale qui décidera, et c'est important que tous les membres y soient présents. Tout ce que l'on fait est un travail de proposition.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Merci. Les commissions effectivement sont force de proposition et je pense par exemple que la commission « risques et sûreté » compte tenu des échéances à venir et du dépôt probable de la demande d'autorisation de création du centre de stockage par l'ANDRA, aura elle aussi, des propositions à faire pour des études complémentaires.

En autre activités, il y a les déplacements, avec l'espoir que cela puisse reprendre au second semestre. Il y a une chose, comme M. Torres est là, c'est les visites des installations de Bure et de Saudron. Je ne sais pas aujourd'hui, si vous avez des perspectives d'ouverture, puisque nous avons l'habitude de réserver des créneaux pour les membres du CLIS pour des descentes au fond. Je ne sais pas à partir de quand nous pourrons reprendre. Si vous voulez prendre la parole.

Mme Dominique MER, ANDRA

On devrait être en mesure de reprendre début juin, en fonction des mesures sanitaires et d'accueillir les membres et des visiteurs dans le laboratoire souterrain et accueillir des membres du CLIS, en particulier les nouveaux membres pour découvrir le laboratoire.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Il y a déjà de la demande. Cela est aussi ouvert aux représentants des communes et aux conseillers municipaux en fonction des places disponibles.

Il faut ajouter aussi qu'il y aura un renouvellement dans peu de temps des représentants des conseillers départementaux au sein du CLIS et cela va ajouter de nouvelles demandes pour des visites.

Dans nos activités, il y a traditionnellement la visite d'un site nucléaire. On avait fait un sondage l'année dernière pour savoir ce qui intéressait le plus les membres. Aucun site n'est ressorti entre Marcoule, Cadarache, ou La Hague. C'est le vice-président ou le président qui tranchera. Il y a possibilité d'envisager quelque chose au second semestre et sans doute plutôt à Marcoule, site où l'on voit une bonne part du cycle du nucléaire. Vous serez prévenus pour vous inscrire.

En visio pour l'instant et bientôt en présentiel, on continue notre participation aux activités de l'ANCCLI, au groupe de travail et à la commission d'orientation du PNGMDR (Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs) et aux réunions du HCTISN (Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire), et notamment au comité de suivi que ce Haut comité a mis en place, concernant la gouvernance du projet de stockage.

Par ailleurs, on a la parution de la Lettre du CLIS, dont le numéro 22 sort en ce moment. C'est paru dans l'Est Républicain hier et dans le Journal de la Haute-Marne également, avec ce nouveau système, qui n'est plus une diffusion toutes boîtes mais qui consiste à proposer aux gens soit de s'abonner pour la recevoir gratuitement, soit de la consulter sur le site internet du CLIS. On peut espérer pourvoir en faire une autre au second semestre, ce qui nous permettrait enfin d'en faire au moins deux chaque année.

Il y a aussi une démarche qui date depuis 2012, qui est cette initiative conjointe que porte le CLIS avec l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) et l'ANCCLI (Association Nationale des CLI) qui s'appelle « dialogue HAVL » qui a repris en janvier 2020 et qui n'a pas été stoppé par la situation sanitaire mais qui a continué en visio en 2021 ; il y a déjà eu 2 webinaires. Et elle devrait continuer jusqu'au dépôt de la DAC et sans doute même au-delà.

Il a toujours la permanence à Bure, le site internet, la page Facebook...

Y-a-t-il des remarques ou questions ?

M. Jean-François MARECHAL, Maire de Saudron

Bonjour. Il y a beaucoup de choses au CLIS et j'aimerais un agenda avec toutes les dates de commissions, les assemblées générales, les conseils d'administration, l'ANCCLI, l'IRSN, que chacun puisse s'y retrouver et que l'on n'ait pas toujours un mail à chaque fois. Je pense que cela est important. Il y a des nouveaux membres et c'est peut être une nouvelle façon de travailler. Trouvons peut-être une solution pour travailler ensemble avec un agenda pour tous et c'est très simple.

On a donné la liste des commissions et je voudrais savoir quels membres y sont inscrits, et que l'on puisse échanger entre ces membres.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

La liste sera transmise par mail à tous les membres et elle est disponible sur le site dans l'onglet commissions.

Pour l'agenda, c'est très compliqué puisque l'on n'a pas de visibilité. On a déjà essayé et c'est très difficile.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

On pourra peut être réfléchir à tout cela et en parler, mais je ne vous garantis pas le résultat, mais réessayons si cela est possible.

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller départemental et trésorier du CLIS

Après les conseils d'administration, on peut se réunir, présidents de commission pour organiser un calendrier sur trois mois.

M. Julien ROBERT, Maire de Mandres en Barrois

Je vois que sur Facebook est publiée de la pub sur la DUP. J'ai trouvé que nous n'avons pas eu un soutien objectif par le CLIS au moment de prendre une décision en deux mois sur ce sujet là, qui est un sujet compliqué pour nous, et on s'est trouvé un peu démunis. Nous avons eu l'Autorité Environnementale mais nous aurions aimé également avoir l'avis du CLIS.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

C'est vrai mais avec tous les événements avec la Covid, cela n'a vraiment pas été évident. Plus on avance maintenant concrètement dans ce projet d'enfouissement, plus on se pose de questions. Et l'on s'est posé la question de mettre la DUP dans une commission ? Mais nous ne sommes pas des experts. Il y a eu une demande de faire appel à un expert. Le problème c'est que nous avons été pris par le temps et cela n'était pas possible. Il faut en effet, tirer la leçon de la DUP pour les prochaines étapes.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA, président de la commission « environnement-santé »

Juste pour rebondir sur ce qui vient d'être dit par le Maire de Mandres en Barrois. Je fais partie de ceux qui pensaient au sein du CA, qu'il fallait que le CLIS se prononce sur la DUP, c'est-à-dire donner un avis. Pourquoi je pense ça ? Parce que plus on avance dans ce projet, plus les choses se concrétisent et effectivement tout le monde a besoin de soutien, d'aides. Il s'avère qu'au sein du conseil d'administration, il y a une majorité qui pensait le contraire, mais je pense qu'il faut toujours que l'on s'interroge sur le rôle du CLIS et que de temps en temps, le CLIS a peut-être vocation à donner un avis sur certaines phases du projet. Cela est mon sentiment personnel. Le CLIS peut donner aussi son soutien par moment aux collectivités. Il faut voir sous quelles formes on peut le faire.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Je serais plus nuancé sur ce point là. Je pense que le fait que l'on arrive à se parler et à échanger, c'est le fait que l'on ne prenne pas des positions très tranchées et que l'on soit assez ouvert pour pouvoir partager. On est un lieu d'échanges et si on commence à prendre des positions me semble t-il...

M. Charles VARIN, FO

On n'a pas à prendre de positions, il faut rester neutre. On peut donner une information, mais pas une position.

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller départemental et trésorier du CLIS

Ou une analyse, pour alimenter le débat que vous avez eu à l'intérieur de votre conseil municipal.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Par exemple, l'analyse de l'avis de l'Autorité environnementale que l'on avait transmis aux membres.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA, président de la commission « environnement-santé »

Dans la continuité, l'ANDRA nous interroge pour la participation du CLIS à une réunion de concertation qu'elle met en place. Il va falloir que l'on donne un avis. Cet avis sera perçu comme un avis politique. Le CLIS participe ou ne participe pas à cette concertation, c'est une décision importante. Je pense que l'on sera amené à réfléchir lors du conseil d'administration et à faire une proposition, mais je pense que ce genre de décision doit être prise par l'assemblée générale. Je pense que pour cette concertation, dont je ne sais pas trop d'où elle vient, et pourquoi elle est faite, je m'en doute un petit peu et je ne sais pas répondre et il faut entendre l'ANDRA, pour savoir finalement pourquoi cette concertation et à quoi elle sert et cela nous permettra aussi d'être plus à même de prendre des décisions.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Je répète, ce n'est pas le rôle du CLIS. Autrement, le CLIS disparaîtra.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA, président de la commission « environnement-santé »

Il faudra bien décider ou pas de participer à cette concertation.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

C'est autre chose. Le rôle du CLIS est d'écouter tout le monde en effet, mais de laisser le libre arbitre à chacun, de prendre sa décision en son âme et conscience.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Malgré tout, le CLIS peut être amené à donner un avis si jamais il est sollicité pour le faire. Ce qui a été le cas, notamment lorsqu'il a été question de renouveler l'autorisation du laboratoire, ou quand l'ANDRA a fait ses propositions pour la ZIRA (Zone d'Intérêt pour les Recherches Approfondies). Là, il y avait une saisine officielle du CLIS pour qu'il donne un avis ; ce qui a été fait d'ailleurs avec parfois des avis dissidents. Il ne faut pas dire que le CLIS ne prend jamais d'avis. C'est possible, mais quand on est sollicité. De nous-mêmes, nous ne l'avons jamais fait.

M. Patrice TORRES, directeur de l'ANDRA

Je vais me permettre de préciser pour ne pas laisser de malentendus. Il a été directement posé une question à l'ANDRA. Clairement, l'ANDRA ne fait pas une concertation juste maintenant, mais depuis de nombreuses années. Et il se trouve que sur deux questions essentielles que sont la phase industrielle pilote et la gouvernance, dans les outils de la concertation, il y a l'organisation par un comité indépendant d'une conférence de citoyens. Il nous paraissait plus que logique, considérant en particulier le « i » de CLIS, de pouvoir demander évidemment au CLIS de contribuer à cette conférence de citoyens, en particulier dans les phases d'information de citoyens qui vont se retrouver dans le panel et donc, on a posé très directement la question, échangé sur ce sujet à plusieurs reprises avec les uns et les autres. Parce que pour nous, cela nous paraissait nécessaire, presque évident, que des citoyens à qui on avait posé la question de s'interroger sur cette problématique

complexe, la gestion des déchets radioactifs et le projet Cigéo, puisse bénéficier de la vision et du retour d'expérience des membres du CLIS. Ce n'est pas plus compliqué que ça et finalement je n'interviens que sur cette partie là. L'autre partie ne regarde pas l'Andra.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Bien merci. D'autres questions ?

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller départemental et trésorier du CLIS

Suite à la présentation du programme d'activités, s'en suit le budget pour 2021, qui s'équilibrera à 302 886 €. Parmi les principales variations, il y a un peu plus d'achats qui sont programmés. Je voulais souligner également la nécessité pour les années futures, de sécuriser nos sites au niveau informatique et l'on est assez vulnérable. Des attaques de pirates ont eu lieu sur Facebook et sur des sites internet. Je pense qu'il sera nécessaire d'investir dans des sécurisations au niveau de l'informatique. Cela serait embêtant d'avoir des problèmes. Et investir dans du matériel renouvelé, donc pour 10 500 €. Les services extérieurs pour 72 500 €, variation du poste études et recherches. Autres services à 43 186 €. Déplacement avec une légère baisse à 23 400 € contre 33 000 € l'année précédente. On verra en fonction du déplacement qui sera retenu. Les charges de personnel sont identiques à 148 400 €. Voilà au niveau des recettes, vous avez pratiquement les mêmes que l'année dernière.

Vous avez des remarques ou des propositions ? Jean-François peut-être au niveau de l'informatique ? Que penses-tu de sécuriser ?

M. Jean-François MARECHAL, Maire de Saudron

Oui, il le faut. J'en reviens à ce que j'ai dit au CA la dernière fois. Je trouve que la dépense au niveau de l'immobilier est très importante. Je trouve que la location de Bar le Duc n'est d'aucune utilité pour moi. Nous avons la possibilité d'avoir des salles. Je sais qu'il n'y a pas de toilettes sur le site de Bure et il faudra écrire au Maire de Bure ou le dire au représentant qui est là aujourd'hui. Je pense que les 15 000 € qui sont affectés pour Bar-le-Duc pourraient être dédiés à la recherche. J'aimerais bien que l'on réoriente cet argent vers la recherche, que l'on fasse des études complémentaires comme on va le faire pour les 30 000 € qui sont affectés, et je pense qu'il y a aussi ce que l'on va faire dans l'enquête publique qui va être ouverte pour la DUP, je pense qu'il y aura une information complémentaire à faire aux membres du CLIS. Pour cela, je pense que l'on peut réaffecter la somme. Et je voterai contre ce budget, car vous n'avez pas tenu compte des remarques sur l'affectation de ce bâtiment. Je n'ai pas dit de le faire pour 2021 mais au moins de le prévoir pour 2022.

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller départemental et trésorier du CLIS

C'est noté. Je pense que c'est au niveau du CA de se prononcer avec les nouveaux élus. A titre personnel, je pense que la représentation du CLIS à Bar-le-Duc a aussi un sens près de la Préfecture. C'est important, tout comme la représentation aussi à Bure. Je comprends ta remarque en terme d'économie, mais cela a du sens aussi d'être représenté à Bar-le-Duc.

M. Jean-François MARECHAL, Maire de Saudron

Justement, ce que je dis souvent, pour certaines personnes, comme le nouveau sous-préfet qui vient d'être affecté, cela ferait du bien de venir nous voir, parce qu'ils

ne sont pas assez sur le terrain, ils ne savent pas ce qui se passe sur le territoire et je pense que c'est important que l'extérieur vienne à Bure, Saudron, Mandres, voir un peu comment cela se passe et comme cela on n'aura pas de décision qui tombe. Après, si on a quelque chose important qui se passe sur Bar-le-Duc et bien on loue une salle. Voilà ma remarque.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

C'est noté, on a eu les changements au niveau des élections municipales, les élections départementales et j'en profite d'ailleurs pour vous dire qu'il va y avoir des élections pour élire un nouveau vice-président. Pour les nouveaux, le président du CLIS est nommé par les deux présidents de conseil départemental, Meuse et Haute-Marne. Denis STOLF qui était président, qui ne s'est pas représenté aux élections municipales l'année dernière, ne pouvait pas être encore président. Et c'est comme cela que j'ai assuré l'intérim. On ne pensait pas que cela durerait aussi longtemps. Dans les statuts, cela se terminait au mois d'octobre l'année dernière. A l'époque, le conseil d'administration avait accepté pendant quelque temps, que je reste vice-président. Cela dure depuis tellement longtemps que cela a été demandé, à juste titre d'ailleurs, que l'on fasse de nouvelles élections pour le trésorier et le vice-président qui sont élus et cela mardi 25 mai prochain. Pour vous dire qu'il y a beaucoup de changements et on fait le maximum pour assurer une continuité. En tant que vice-président aujourd'hui, je ne peux pas prendre un engagement pour le futur, qui engage l'avenir du CLIS. Quand le président sera nommé, suite à l'élection des nouveaux présidents départementaux au mois de juin et on aura je pense des informations en septembre pour le président du CLIS et à partir de là, on aura une stabilité et on pourra discuter de ces choses là. Ce n'est pas à moi dans ces conditions, d'en décider et ce ne serait pas correct de ma part. Je pense que cela fera partie des discussions et des échanges qu'il y aura dans le futur CA et dans la future organisation.

Mme Danièle COMBE, conseillère départementale de la Meuse

Juste une question, que se passe-t-il dans le local de Bar-le-Duc ? Et pourquoi il n'y a pas de local à Joinville ?

M. Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS

Il y a des bureaux à Bar-le-Duc et puis il y a une salle de réunion pour les commissions. La commission « communication » se partage entre Bure et Bar-le-Duc, la commission « environnement-santé » c'est toujours à Bar, la commission « réversibilité » c'est partagé. Il y a des bureaux et une salle de réunion, équipés de toilettes.

Quand on accueille des intervenants qui viennent de Paris, il y a la gare qui est à Bar-le-Duc, donc cela a un aspect pratique. On fait aussi des réunions plus larges.

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller départemental et trésorier du CLIS

Bar-le-Duc, cela se conçoit et Bure car cela, c'est symbolique. C'est ensuite discuté avec la commune de Bure et pour organiser c'est aussi très pratique avec la salle des fêtes mais aussi de petites réunions au lavoir.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA, président de la commission « environnement-santé »

Juste pour préciser par rapport aux locaux du CLIS : pour la commission « environnement-santé », qui se réunit souvent à Bar, cela est plus simple pour les gens qui viennent de Paris. J'entends ce qui a été dit pour l'économie et je voulais intervenir justement pour demander aussi d'aller dans le bon sens, puisque cette année, le poste études et recherches augmente de 5 000 € et cela est vrai que si l'on arrivait encore à augmenter un petit peu, cela ne serait pas plus mal. C'est un problème au niveau de tous les organismes : si on arrive à augmenter les frais de fonctionnement, on a de plus en plus de mal à sortir de l'investissement et là c'est un investissement intellectuel. Je crois qu'il faut que l'on y pense et qu'on réfléchisse lors d'un prochain CA.

Par rapport à l'élection de la vice-présidence, qui aura lieu la semaine prochaine, je reconnais que je suis à l'origine de cette demande et pourquoi ? Cela n'est pas contre Jean-Michel FEUILLET bien sûr, j'ai de très bonnes relations et ce n'est pas un problème. Le problème pour moi, c'est la considération des deux présidents de conseils départementaux et l'attraction du CLIS. S'ils avaient plus de considération, il ne nous laisserait pas un poste de président vacant pendant des mois. C'est pour cela que j'ai souhaité que l'on revote et qu'on se mette en conformité avec les statuts : le vice président doit être élu tous les deux ans et il n'y a pas de raison que l'on ne fasse pas les élections. Et ensuite, c'est aux présidents des conseils départementaux de prendre le CLIS plus au sérieux et quand un président s'en va, de veiller à le remplacer en quelques semaines et ne pas attendre deux ans pour nommer un autre président. C'est dans ce sens là que j'ai insisté pour que l'on respecte ce délai de deux ans et qu'on refasse un vote. Je demande plus de considération et de respect vis-à-vis du CLIS par les présidents des conseils départementaux.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Je voulais dire que nous avons vécu une période pas évidente. J'espère que l'on va s'en sortir et pour moi il n'y a pas de problème. On va revoter. On a essayé de faire les choses le plus correctement possible les uns et les autres. Nous ne pensions pas que cela durerait aussi longtemps. J'ai proposé cette alternative, car je ne pensais pas que cela durerait longtemps.

D'autres interventions ?

M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller départemental et trésorier du CLIS

On vous propose de voter le programme d'activités 2021 d'abord. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le programme est adopté à l'unanimité. Merci.

Ensuite, le budget 2021. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention.

Je vous remercie à nouveau pour votre confiance.

Effectivement, au niveau du budget pour Jean-Marc Fleury, on a intérêt vis-à-vis des financeurs à montrer notre action. Et quand cela est possible d'augmenter la ligne études et recherches, et avec nos capacités, on le fait.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA, président de la commission « environnement-santé »

Je suis au CLIS depuis un certain nombre d'années, on a toujours essayé de trouver l'argent pour des études et parfois on a doublé les sommes pour les études avec l'IEER, et si on essayait de fixer un montant minimal « d'investissement », ce serait pas mal quand même et on peut réfléchir à tout cela. En rappelant que depuis l'origine, on a toujours trouvé les moyens de financer les études que l'on a lancées.

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du CLIS

Je pense que cela continuera et nous sommes là pour insister. Ce qui est important en effet, c'est les études. D'autres remarques, questions ?

Il me reste à vous remercier pour votre participation à tous. Bon retour et continuons à échanger comme cela.



Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE
TÉL. 03 29 75 98 54 - www.clis-bure.fr